



Mon mari a t'il le droit de me mettre dehors de la maison

Par **edwige41000**, le **19/06/2016** à **19:13**

Bonjour,

Je suis mariée depuis presque 7 ans. Je suis partie pendant presque 2 ans pour le travail dans un autre département et je revenais souvent les week-end. Mon mari m'a demandé de quitter mon travail et de revenir, cette situation ne pouvait pas durer comme cela. J'ai dit oui, je suis revenue, j'ai quitté mon travail, en ai retrouvé un autre avec moins d'heures. Maintenant que j'ai tout quitté, mon mari veut me mettre dehors de la maison car je suis pas d'accord avec lui sur tout.

Voilà ma question :

a-t'il le droit de me mettre à la porte de la maison où il est locataire, je n'ai pas signé le bail, il n'y a que lui qui a signé car je n'étais pas là quand il a trouvé cette location de cette maison.

Merci d'avance de me répondre.

Par **Visiteur**, le **19/06/2016** à **20:56**

Quel que soit le signataire du bail, c'est la notion de domicile conjugal qui compte. Si vous partez, il pourrait même évoquer l'abandon de domicile conjugal.

Dans un couple marié, plusieurs obligations entrent en considération, la communauté de vie, le devoir de secours et d'assistance, et le respect envers son conjoint.

En vous faisant quitter le domicile il ne respecte pas ses obligations.
Pour parer à toute éventualité, je vous conseille de déposer une main courante à la police au cas il venait à vous mettre dehors,

Par **edwige41000**, le **20/06/2016 à 10:06**

merci de m avoir repondu .mais maintenant mon mari m avait dit qu il allee vider l appartement que je loue j ai achete un camion deja pour cela qui a mis que a son non mais maintenant qui a eu ce qu il voulait il ne veux plus respecte ce qui m avait dit alor comme l appartement n est pas vide je continue a payer le loyer cela veux dire vue le petit salaire que j ai je ne peux pas payee quoique ce soit dans la maison et il le sait tres bien je lui est dit.alor il me menace de pas faire les courses pour la maison mais juste de faire les courses pour lui est son fils mais pas pour moi et mon fils alor voila ma question a t il le droit de faire cela.

merci de votre reponce
cordialement

Par **Tisuisse**, le **20/06/2016 à 12:45**

Bonjour,

Selon les disposition des article 243 et suivants du Code Civil, tant que vous n'êtes pas divorcés ou que le JAF n'a pas prononcé de "séparation de corps" (logement séparé), il a obligation d'assistance à votre égard, c'est à dire de logement et d'entretien, il n'a donc pas le droit de vous mettre à la porte d'autant que, étant mariés, même si c'est lui seul qui a signé le bail de location, vous êtes, en tant qu'épouse, titulaire de plein droit de ce bail puisque le logement loué est le logement familial. Donc le bail est au nom de Monsieur ET Madame xxxx.

A mon humble avis, prenez un avocat, faites une demande de divorce, demandez au JAF de conserver le logement et que votre époux vous verse une prestation compensatoire + une pension alimentaire pour votre fils commun dont vous demanderez aussi la garde.

Par **jos38**, le **20/06/2016 à 12:47**

bonjour. votre 2ème post est incompréhensible, contrairement au 1er qui était plus clair et avec très peu de fautes d'orthographe. vous êtes 2 edwige41000?

Par **edwige41000**, le **20/06/2016 à 14:26**

bonjour
je suis desole pour les faute alor je revient vous poser ma question.
je n est pas les moyen de faire les courses mais mon marie lui oui car il travaille et a meme

une auto entreprise en plus de son travail

car il refuse que je mange et que même mon fils qui n'est pas le sien mange aussi il me dit que si je veux manger faut que je fasse les courses alors qu'il sait bien que je ne peux pas les faire.

a-t-il le droit de refuser de faire les courses du foyer?
et je dois faire quoi?

Par **Visiteur**, le **21/06/2016 à 16:16**

L'obligation alimentaire fait aussi partie des engagements du mariage.

Par **edwige41000**, le **25/06/2016 à 13:18**

bonjour

voilà je viens ici car je ne sais plus quoi faire mon mari ne fait pas les courses pour la maison le frigo est vide j'ai dû envoyer mon fils de 19 ans chez ma mère pour qu'il mange quand même mon mari est même arrivé à acheter les produits d'entretien comme le gel douche la papier wc alors voilà ma question

je voulais savoir si il a le droit et ce que je peux faire

cordialement

Par **Tournesof**, le **29/07/2016 à 23:41**

Bonjour Maître,

je suis mariée depuis presque 4 ans, je souhaite demander le divorce car mon époux est odieux verbalement voire très insultant à mon égard et empêche régulièrement mes enfants issus d'un premier mariage de venir à la maison. Habitation qu'il a lui-même achetée lors d'un précédent mariage. Nous avons un fils de bientôt 6 ans ensemble. Courant Août nous devons quitter la région pour s'installer dans sa maison de campagne, achetée elle aussi lors de son 1er mariage, mais je ne veux pas le suivre. Quelle démarche dois-je faire pour être dans la légalité? Mon époux me menace de porter plainte contre moi si je ne le suis pas en précisant que je lui ai volé son fils selon ses dires.

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **30/07/2016 à 05:01**

Bonjour, puisque vous voulez divorcer, il faut aller chez un avocat. Si votre mari part seul, vous allez au commissariat pour déposer une main courante pour abandon du domicile conjugal,
cordialement

Par **Lale**, le **18/12/2017** à **14:47**

Bonjour je me suis marié à un français et depuis mon arrivée en France se derniers me traite mal au début je me disais que saillais passer pask bcp lui racontais des trucs vue nos différence d'âge nous somme mariée légalement je suis aller au travail à mon retour il a changer la serrure et a mis mes affaires dehors à til vraiment le droit de le faire merci de me repondre maître

Par **Robson**, le **02/05/2018** à **16:19**

Bonjour,

Je suis mariée à une femme depuis 4 ans, nous vivons ensemble depuis 10 ans, elle drague des jeunes filles, m'injurie tous les jours et me menace de pleins de choses. J'aimerais divorcer et qu'elle quitte le domicile mais elle ne veut pas, que dois-je faire ?

Merci, je suis désespérée.

Par **Tisuisse**, le **02/05/2018** à **18:18**

Bonjour Robson,

Vous êtes un homme ou une femme ?
Vous êtes propriétaires (seul, à 2, elle seule)
ou
vous êtes locataires et le bail est à quel nom ?

Par **Sigriddkiki**, le **21/05/2018** à **08:37**

Bonjour

Depuis le 2 décembre 2017 je suis parti loger chez ma mère, car mon mari propriétaire de sa maison, à considéré que c'était moi qui devait partir. Il avait besoin de recul et de se reconstruire. Marre de la routine. Mariés sous contrat depuis 12 ans. 2 mois après il souhaite divorce et me l'annonce par tel. Depuis 6 mois rien ne bouge, car il n'à tj pas lancé la requête. Il me laisse comme ça sans rien. Aujourd'hui la cohabitation chez ma mère devient difficile. Puis je réintégrer le domicile.en sachant que j'ai du aussi déménager mon lieu de travail aussi, car il ne voulait plus me voir..merci pour votre réponse. Cdlt

Par **Mag 62**, le **22/09/2018** à **11:56**

Bonjour,

J'ai une question : je veux savoir si je peux peut mettre mon mari dehors vu qu'il n'est pas sur le bail et que je suis en plein divorce ?

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **22/09/2018** à **13:30**

Bonjour,

La réponse est simple, c'est NON. Même si le bail a été souscrit à votre seul nom, au jour de votre mariage ce logement est devenu son logement légal, donc il est chez lui. La seule solution est de demander au JAF d'avoir un domicile séparé et que ce soit votre futur ex-mari qui quitte le domicile conjugal.